

PLAN DE DEPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES DES RIVES DE MEURTHE

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ETABLISSEMENTS

2020-2022

CONSCIENTS

des conséquences du changement climatique sur l'environnement,

SOUCIEUX

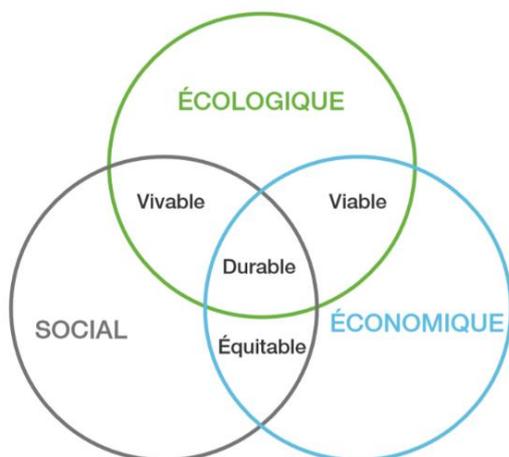
de favoriser l'accessibilité des Rives de Meurthe et la mobilité des salariés et usagers du site,
en conciliant qualité de vie et compétitivité économique,

DESIREUX

de contribuer au développement durable en favorisant le recours aux modes alternatifs à la
voiture individuelle et l'autosolisme,

**les entreprises et établissements des Rives de Meurthe
souhaitent poursuivre la démarche de Plan de
Déplacements inter-établissements (PDIE).**





Un PDIE est une démarche partenariale qui s'inscrit dans une logique de développement durable, les bénéfices étant à la fois d'ordre économique, social et écologique.

« Schéma du développement durable » par VIGNERON

ÉCOLOGIQUE	Réduction de la demande énergétique et préservation des ressources Réduction du trafic routier Diminution des nuisances correspondantes à la sur-utilisation de la voiture individuelle : émission de gaz à effet de serre, bruit, etc. Diminution de l'artificialisation des sols, notamment par la réduction du stationnement sur la voie publique.
VIABLE	Diminution des dépenses (coûts directs et indirects) liées aux déplacements des salariés
ECONOMIQUE	Réalisation d'économies par la mutualisation de services Meilleur accès aux établissements, ce qui favorise l'attractivité et contribue à un meilleur développement économique du territoire. Amélioration des conditions de vie matérielle des salariés (pouvoir d'achat) par la diminution des frais de déplacement domicile - travail Développement de la capacité productive grâce à l'organisation rationnelle des déplacements Image éco-responsable de l'établissement : valorisation Projet fédérateur pour le parc d'activités
ÉQUITABLE	Aide à l'insertion Accès à l'emploi
SOCIAL	Outil de dialogue social au sein de l'entreprise Réduire le risque d'accident routier Fidélisation des équipes - Développement d'une culture d'entreprise Inscription dans une démarche RSE
VIVABLE	Amélioration de la santé et du bien-être des salariés et usagers Amélioration des conditions de transport des salariés (moins de stress et de perte de temps, plus de confort et de sécurité)

Le PDIE est porté par l'Association Rives de Meurthe, attentive à ces enjeux de développement durable. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la signature de la Charte d'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole du Grand Nancy.

Pour mener à bien cette démarche, l'Association Rives de Meurthe s'appuie sur différents partenaires : Scalén, Métropole du Grand Nancy, Ville de Nancy.

/// LA DÉMARCHE PDIE

Un PDIE est une démarche vivante que les établissements doivent s'approprier et faire évoluer dans le temps en fonction de leurs projets. Pour être pérenne, la démarche doit être pragmatique, associant sans les opposer les objectifs environnementaux et les besoins des entreprises.

Les 5 premières années d'existence du PDIE ont permis d'initier cette démarche en élaborant un diagnostic précis des mobilités sur le site, puis en dressant un plan d'actions concrètes mises en œuvre par la suite. Les 3 prochaines années ont vocation à pérenniser les actions menées jusqu'à présent tout en lançant de nouvelles, avant de réaliser un premier bilan de l'impact du PDIE sur les mobilités du site.

/// LES AXES DE TRAVAIL

Les axes de travail suivants représentent les lignes directrices que le PDIE a suivi pendant ses 5 premières années et qui ont vocation à être développés et complétés jusqu'en 2022 :

1. Les modes doux

- *Améliorer le stationnement vélos*
- *Développer des itinéraires piétons et cyclables*
- *Subventionner l'acquisition de vélos, trottinettes et gyropodes*
- *Proposer des formations vélos, trottinettes, gyropodes en ville*

2. Le covoiturage

- *Communiquer autour d'une plateforme de covoiturage commune*

3. Les transports en commun

- *Proposer l'affichage dynamique*
- *Travailler à la mise en adéquation de l'offre avec les besoins des salariés*

4. Le stationnement

- *Mener une réflexion globale sur la politique de stationnement du site*
- *Mettre en place des parkings pendulaires*

5. La communication

- *Améliorer la communication sur le PDIE et les actions menées*
- *Mettre en place des évènements pour la promotion du PDIE*

/// L'ORGANISATION

La définition et les modalités de mise en œuvre des actions sont discutées lors de commissions de travail. Elles se composent des représentants des établissements engagés dans la démarche et du coordinateur PDIE de la Métropole du Grand Nancy, et sont animées par Scalen. En fonction des thématiques abordées, des intervenants extérieurs aux compétences plus spécifiques pourront être sollicités et présents aux commissions.

Les propositions des commissions de travail sont validées par un comité de pilotage, qui se réunit 2 fois par an.

/// LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

En signant la présente charte, les établissements s'engagent à :

- ➔ Adhérer à l'Association Rives de Meurthe ou à établir une convention de partenariat
- ➔ Nommer un référent, relais entre l'Association et l'établissement
- ➔ Transmettre les informations nécessaires à la réalisation du bilan mobilité du site
- ➔ Participer au cofinancement, pendant 3 ans de la mise en œuvre des actions partenariales et de l'élaboration d'un bilan, sur la base d'une participation au prorata du nombre de salariés à hauteur de 10€ par salariés, plafonnés à 4 000€ par an et par établissement
- ➔ Participer activement aux différentes instances de coordination du projet notamment :
 - Les commissions de travail thématiques
 - Le comité de pilotage
- ➔ Partager les initiatives qui pourraient être menées en interne : démarche qualité, RSE voire même PDE interne.

Un logo PDIE a été créé afin de « labelliser » la démarche. Il pourra être apposé sur les différents documents de communication des établissements signataires.

